

Pr. Bernard DEBRÉ
Ancien Ministre
Député de Paris
Assemblée nationale
126, rue de l'Université
75 007 PARIS

Paris, le 22 décembre 2011

Monsieur le Ministre,

En février 2010, vous avez déposé une proposition de loi portant diverses propositions relatives à l'ostéopathie et à la chiropraxie, proposition de loi qui avait le mérite, comme vous l'avez d'ailleurs expliqué très largement, de lancer un débat avec l'ensemble des professionnels et des patients.

En septembre dernier, votre nouvelle proposition de loi, portant création d'un Haut Conseil de l'Ostéopathie recueillait plus de 115 cosignatures de vos collègues, illustrant le malaise, bien perçu par la Représentation nationale, des ostéopathes.

Nous souhaitons vous exprimer tout notre soutien pour ce texte qui apportera de réelles avancées, attendues depuis près de dix ans.

Conscients que cette proposition de loi pourra être amendée en commission puis en séance, et quoique favorables tant à une formation reconnue (notamment au niveau européen) qu'à la souscription obligatoire d'une assurance professionnelle, nous aurons des remarques et des souhaits d'amendements à vous faire parvenir concernant la composition du Haut Conseil.

Il nous semble impératif que soient représentés, dans cette autorité administrative indépendante, les patients.

De plus, nous militons pour une meilleure représentation des ostéopathes exerçant à titre exclusif l'ostéopathie, notre composante professionnelle, dans cette structure.

Espérant vivement que cette législature aura été fructueuse pour l'ostéopathie, par l'inscription de votre texte, dans les semaines à venir, à l'ordre du jour des travaux de l'Assemblée nationale, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Le Président

Pr. Bernard DEBRÉ
Ancien Ministre
Député de Paris
Assemblée nationale
126, rue de l'Université
75 007 PARIS

Paris, le 22 décembre 2011

Monsieur le Ministre,

En février 2010, vous avez déposé une proposition de loi portant diverses propositions relatives à l'ostéopathie et à la chiropraxie, proposition de loi qui avait le mérite, comme vous l'avez d'ailleurs expliqué très largement, de lancer un débat avec l'ensemble des professionnels et des patients.

En septembre dernier, votre nouvelle proposition de loi, portant création d'un Haut Conseil de l'Ostéopathie recueillait plus de 115 cosignatures de vos collègues, illustrant le malaise, bien perçu par la Représentation nationale, des ostéopathes.

Nous souhaitons vous exprimer tout notre soutien pour ce projet qui apportera de réelles avancées, attendues depuis près de dix ans.

Conscients que cette proposition de loi pourra être amendée en commission puis en séance, favorables à titre liminaire à la souscription obligatoire d'une assurance professionnelle, nous attirons votre attention sur les éléments qui devront faire l'objet d'une réflexion approfondie au cours des débats :

Le Haut Conseil ainsi créé est doté de compétences larges qui nécessiteront des moyens conséquents, au risque de ne pouvoir satisfaire ses missions. Il conviendrait le cas échéant de réfléchir à un modèle alternatif qui soit moins soumis aux aléas des finances publiques.

Si le statut juridique de la structure en charge de notre profession devait demeurer une AAI, et bien que nous approuvions la présence de personnalités extérieures dans le Conseil, il conviendrait que les ostéopathes exclusifs puissent bénéficier d'une meilleure représentativité. La représentation de patients nous paraît également hautement souhaitable.

Quel que soit le statut juridique retenu, il conviendrait que cette autorité soit également chargée de l'élaboration et du respect d'une déontologie propre à notre profession.

Nous sommes favorables à une formation reconnue (notamment au niveau européen) de niveau master ainsi qu'à la création d'un diplôme d'état.

Si nous sommes favorables à la création d'un cinquième livre *sui generis* dans la quatrième partie du CSP, il nous paraîtrait intéressant que cette proposition de loi approfondisse les caractéristiques de cette nouvelle profession de santé.

Espérant vivement que cette législature aura été fructueuse pour l'ostéopathie, par l'inscription de votre texte, dans les semaines à venir, à l'ordre du jour des travaux de l'Assemblée nationale, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Philippe STERLINGOT
(original signé)

CONSEIL NATIONAL

Président :
Guy VILLEMMAIN

Secrétaire Général :
François OTTAVI MENAGER

Trésorière :
Magali PERIS

Vice-présidents :
Pascal BERNARD
Hervé GODFRIN

**Pour joindre
le secrétariat du R.O.F.**

**Merci d'utiliser votre ligne
Spéciale adhérents**

05 56 18 80 40

**8 h 30 - 12 h 30
13 h 30 - 17 h 30
(16 h 30 le vendredi)**



Pr. Bernard DEBRÉ

Ancien Ministre
Député de Paris
Assemblée nationale
126, rue de l'Université
75007 PARIS

Nos réf. : Pres/GV/SF

Mérignac, le 22 décembre 2011

Monsieur le Ministre,

Le Registre des Ostéopathes de France, est une association à vocation ordinaire, depuis plus de 30 ans qui défend les valeurs éthiques et déontologiques et d'expertise et reste centré sur la sécurité du patient et le respect des règles de bonnes conduites.

En février 2010, vous avez déposé une proposition de loi portant diverses propositions relatives à l'ostéopathie et à la chiropraxie, proposition de loi qui avait le mérite, comme vous l'avez d'ailleurs expliqué très largement, de lancer un débat avec l'ensemble des professionnels et des patients.

En septembre dernier, votre nouvelle proposition de loi, portant création d'un Haut Conseil de l'Ostéopathie recueillait plus de 115 co-signatures de vos collègues, illustrant le malaise, bien perçu par la Représentation nationale, des ostéopathes.

Nous souhaitons vous exprimer tout notre soutien pour ce texte qui apportera de réelles avancées, attendues depuis près de dix ans.

Conscients que cette proposition de loi pourra être amendée en commission puis en séance, et quoique favorables tant à une formation reconnue (notamment au niveau européen) qu'à la souscription obligatoire d'une assurance professionnelle, nous aurons des remarques et des souhaits d'amendements à vous faire parvenir concernant la composition du Haut Conseil.

Je souhaiterais en effet, renforcer la position du Président du Haut Conseil en Ostéopathie afin que celui-ci puisse nommer les membres en référence aux statuts des Autorités Administratives Indépendantes (AAI).

Il nous semble impératif que soient représentés, dans cette autorité administrative indépendante, un nombre plus important d'ostéopathes exclusifs.

En effet nous militons pour une ostéopathie de professionnels exclusifs

... / ...

Ajoutons que le Registre des Ostéopathes de France est à l'origine du rassemblement au sein de la Plateforme d'Actions Concertées (PAC) de la profession ceci depuis octobre 2010.

En espérant vivement que cette législature aura été fructueuse pour l'ostéopathie, par l'inscription de votre texte, dans les semaines à venir, à l'ordre du jour des travaux de l'Assemblée nationale, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Guy VILLEMMAIN
Président



De : Michel SALA [mailto:sala_michel@orange.fr]

Envoyé : jeudi 22 décembre 2011 19:11

À : 'sp.ministre@cab.travail-sante.gouv.fr'; 'Bernard Debré'

Cc : 'Dominique BLANC'; 'Jean Fancello'; 'Pierre Girard'; 'Armand GERSANOIS' (a.gersanois@wanadoo.fr)

Objet : RE: PPL Haut Conseil de l'Ostéopathie

Importance : Haute

Monsieur le Ministre,

Une réunion a été organisée ce jour concernant la PdL sur la création d'un Haut Conseil de l'ostéopathie, sans que les principaux représentants de la profession d'ostéopathe ne soient présents ou représentés.

En effet, trois (AFO, SNOF et UFOF) des quatre organismes représentatifs étaient absents et non représentés.

Ces trois organisations sont réunies avec la CNO au sein du Groupement Français pour les Intérêts de l'Ostéopathie (GFIO). Le GFIO rassemble la majorité des ostéopathes de France. Le GFIO est membre de la FEO au niveau européen, elle-même membre du CEPLIS.

Une audience avait été proposée et organisée pour le 13 janvier 2012 pour que chacun puisse préparer cette réunion et présenter des éléments de travail raisonnables et réalisables pour la pérennisation de l'ostéopathie : le non partage du titre, les référentiels d'activités, de compétences et de formation, l'universitarisation de cette dernière, la communication du rapport de l'IGAS et ses conséquences, le contrôle et la régulation des écoles de formation, la mise en place d'un numerus clausus, le code de déontologie, etc ...

Une telle précipitation avant la trêve de Noël ne nous semble pas judicieuse et ne peut aboutir sur de sérieuses propositions, objectives, concrètes et réalisables en quelques heures. Cette Proposition de Loi ne semble pas être rédigée au profit et dans l'intérêt des ostéopathes exclusifs. Plusieurs amendements seraient bien entendu souhaitables mais auraient dû être concertés avec l'ensemble de la profession et les administrations concernées. Une PdL écrite lors d'une concertation de l'ensemble des acteurs serait préférable à tous les amendements nécessaires.

Nous sommes donc au regret de ne pouvoir accepter les propositions et décisions qui ont été prises ce jour à notre insu et sans notre concertation, dans la précipitation et sans l'assurance que les décisions adoptées soient au bénéfice de notre profession.

Nous sommes en revanche ouverts pour une réelle concertation et pour élaborer des textes qui encadrent et pérennisent notre profession et garantissent la sécurité des soins, des patients et des praticiens.

En vous souhaitant nos meilleurs vœux de fin d'année,

Soyez assuré, Monsieur le Ministre, de notre profond respect et notre meilleur souvenir.

Michel SALA

Pour le GFIO

AFO	Association Française d'Ostéopathie
CNO	Chambre Nationale des Ostéopathes
SNOF	Syndicat National des Ostéopathes de France
UFOF	Union Fédérale des Ostéopathes de France

GFIO	Groupement Français pour les Intérêts de l'ostéopathie
FEO	Fédération Européenne des Ostéopathes
CEPLIS	Conseil Européen des Professions libérales

De : Bernard Debré <bdebre@assemblee-nationale.fr> Date : 22 décembre

2011 16:04:53 HNEC

Objet : PPL Haut Conseil de l'Ostéopathie

Monsieur le Président,

Voici le texte sur lequel plusieurs associations d'ostéopathes exclusifs se sont accordées ce matin, concernant la PPL Debré. Vous avez compris le degré d'urgence avec lequel nous nous débattons depuis plusieurs jours qui explique les désagréments et difficultés de communication dont nous avons été victimes.

N'hésitez pas à soumettre ce courrier aux autres présidents des associations membres du GFIO.

Bien évidemment, vous pouvez à votre convenance modifier cette trame.

Notre seul impératif, eu égard au rendez-vous du Pr DEBRÉ, ce soir, avec le Ministre, et que, si vous souhaitez manifester votre soutien (même sous une quelconque réserve), vous nous le fassiez savoir avant 18h00.

Merci d'avance de votre réponse.

Cordialement,

Gautier BERTRAND

Collaborateur parlementaire du Professeur Bernard DEBRÉ

Ancien Ministre Député de Paris

01 40 63 02 58

06 60 87 63 99